Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_141-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 02 novembre 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-141

En exercice : 27
Présents (P) : 24
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 25

L'an deux mil vingt-six, le 02 novembre, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Roland HERCOUËT en date du 23 octobre 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Charléric BANCHEREAU (P), Gérard BERRÉE (P), Sophie BLEJEAN (P), Dominique BOISSEL (P), Christophe CHEVALIER (P), Fleur DE LAUNAY (P), Emilie DEGHAYE (E – A donné pouvoir à Annick AUBIN), Claire DESMARS (P), Stéphanie DUMAND (P), Laurent DUMERCY (P), Laëtitia ELIE (P), Florence FRETAY (P), Audrey GRUEL (P), Roland HERCOUËT (P), Casimir LECHEVALIER (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (P), Pascal MOISAN (P) Ange PRIOUL (P), Julien QUERBOUËT (E), Michèle RAULLINE (P), Ronan RIOU (P), Catherine ROBIN (P), Olivier ROPERT (P), Eric VALLET (E), Eva WARNS (P)

Secrétaire de séance : Christophe CHEVALIER

COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS
APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2025

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20261102-2026_141-DE

Vu *la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM*
Vu *la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe*
Vu *l'article D2224-1 du Code général des collectivités territoriales*
Vu *les statuts de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)*
Vu *la délibération du Conseil communautaire n°2020-062 du 29 juin 2020 actant de l'adhésion de Brocéliande Communauté à la CEBR*

Monsieur le Vice-Président en charge de la Transition Ecologique, de l'Eau et la GEMAPI rappelle à l'assemblée que Brocéliande Communauté, au titre des compétences obligatoires, exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence « Eau ».

Le rapport annuel d'activité et le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable (RPQS) regroupe les données liées à la protection de la ressource, à la production d'eau potable et à sa distribution au sein des 75 communes du Bassin Rennais. Ce document a pour objectif de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées par la CEBR durant l'année 2025, des performances de services et des investissements en cours et à venir.

Il est à noter, qu'en 2025, seul le périmètre de la commune de Bréal-sous-Montfort faisait partie intégrante de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Conformément à l'article D.2224-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur ces rapports.

Les deux rapports sont réunis dans un document unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil décident :
- d'APPROUVER le rapport d'activité et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais de l'exercice 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 03 novembre 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Roland HERCOUËT